

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 juillet 2021 à 19 h 30* au Centre communautaire au 44, rue Maurault Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Jimmy Descôteaux est absent.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 29

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-07-248

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

08. Autorisation confection circulaire et paiement - GrafikArt

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. Autorisation d'achat Centre-du-Québec sans fils – routeur et antennes

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. Autorisation paiement à EXP pour le 1^{er} glissement de terrain rang de l'Île
11. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
12. Autorisation paiement à Excavation Tourigny – Décompte n° 5
13. Autorisation paiement à M^e Annie Aubé – dossier Hôtel Traversy
14. Résolution concernant la démolition de l'immeuble situé au 1, rue Georges

VOIRIE MUNICIPALE

15. Autorisation paiement Entreprises Clément Forcier inc. – excédent balayage rues
16. Autorisation ouverture marge de crédit – Règlement d'emprunt rang Haut-de-la-Rivière
17. Autorisation paiement Groupe 132 – travaux asphaltage
18. Autorisation paiement Marc-André Harnois – rue Plamondon

19. Dossier Madame Micheline Vadeboncoeur – Ministère des transports

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Autorisation paiement final à Groupe Hémisphères – relevés sanitaires
21. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
22. Autorisation paiement Techni-Consultant – eau jaune secteur Notre-Dame
23. Demande à RIAEP – retrait produit pour traitement du fer
24. Autorisation paiement – Vacuum Drummond station pompage rue Poirier
25. Autorisation paiement – Les Entreprises Bergeron 2009 inc. – raccordement réseau aqueduc et d'égout au 87, rue Tremblay

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

26. Adoption rapport financier OMH
27. Adoption budget révisé 2021 OMH

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. Adoption règlement 222-2021 relatif aux maison mobiles
29. Adoption règlement 220-2021 relatif à la fermeture d'une partie de la rue Rouillard
30. Autorisation signature pour vente terrain – rues Georges et Rouillard
31. Adoption règlement 224-2021 relatif aux coûts des permis
32. Autorisation paiement jardinières
33. Autorisation paiement GHD consultants ltée – expertise géotechnique rg de l'Île
34. Modification résolution 2021-04-145 – nom de l'entrepreneur au contrat
35. Autorisation paiement Paysagement Précourt inc. – 1^{er} versement

LOISIRS ET CULTURE

36. Autorisation achat Spectech – micro et trépied
37. Entente de service pour le panneau numérique avec Telus
38. Centre Communautaire – autorisation paiement à Construction J.-C. Gill inc.
39. Demande Kaven Benoît – Challenge 255
40. Fête des voisins – rue Charland

-
41. Affaires diverses ;
42. Documents déposés ;
43. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
44. Période de questions ;
45. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 mai 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-7-249

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 mai 2021 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 juin 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2021-07-250

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le
procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 juin 2021* et d'en autoriser la
signature.

**05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2021**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal
de la *séance extraordinaire du 21 juin 2021*, la secrétaire d'assemblée est
dispensée d'en faire la lecture.

2021-07-251

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 21 juin 2021* et d'en
autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance
de la liste des comptes au 30 juin 2021 ;

2021-07-252

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du
certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité
des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la
Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au
budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juillet

ANNÉE 2021

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8218	Chevaliers de Colomb - Demande d'aide financière 2021	2 500.00 \$
2	8219	FQM - Mise à niveau station d'épuration secteur Notre-Dame	1 924.29 \$
3	8220	SPA Drummond - 2e vers. Contrôle animalier 2021	2 961.30 \$
4	8221	Doucet + Turcotte Architectes - Analyse et relevé du centre communautaire	689.85 \$
5	8222	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées du mois de mai 2021	477.71 \$
6	8223	Spec-Tech inc. - Feux d'artifices de la fête nationale	3 449.25 \$
7	8224	Les Spécialités de L'électroménager - Cuisinière Amana au centre communautaire	959.99 \$
8	8225	David Richard/Marco Beaudry/Danielle Laramée - Frais pour ligue de soccer	499.00 \$
9	8226	Fadoq Club de Pierreville - Aide financière 2021	2 500.00 \$
10	8227	Revenu Québec - Remboursement tps/tvq terrain karl Shooner et rue Plamondon	3 970.77 \$
Sous-total des factures déjà payées			19 932.16 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de juin 2021	7.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois de mai-juin 2021	15.68 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois de mai 2021	50.00 \$
4		François Roy - Déplacements du mois de juin 2021	25.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			97.68 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de mai 2021	1 362.56 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 26 avril 2021	4 215.62 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juin 2021	8 953.10 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspection	117.80 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juin 2021	3 567.88 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juin 2021	3 092.59 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de juin 2021	18.34 \$
8		Telus - Cellulaires dg et municipalité du mois de mai et juin 2021	234.40 \$
9		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, GFL env. conteneur Matrec (809.99\$)	1 069.82 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			22 672.35 \$

Fournisseurs 2021

1	8228	Agritex - Pièce pour tracteur + installation	160.97 \$
2	8229	Buropro - Photocopies du mois de juin 2021	413.38 \$
3	8230	Claire Laforce notaire - Acte de vente par Roger Letendre (rue Plamondon)	833.85 \$
4	8231	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de juin 2021	383.34 \$
5	8232	Entreprises M& G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois de juin 2021	391.44 \$
6	8233	Emco corporation - Pièces d'aqueduc	947.69 \$
7	8234	Les Entreprises Clément Forcier - Nettoyage des rues (R-2021-06-210) - Location pompe	4 457.01 \$
8	8235	Location Équipements Raydan - Perceuse Bosch (R-2021-06-213), Lame débroussailleuse	399.89 \$
9	8236	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de mai 2021	70.00 \$
10	8237	Garage Pierre Dufresne - Réparation de la climatisation du camion F250	259.38 \$
11	8238	Graffik Art - Communiqué "Trottoir rue Georges"	143.72 \$
12	8239	L'annonceur - 1/4 page publicité fête nationale (R-2021-06-237)	327.68 \$
13	8240	eurofins Environex - Tests d'eaux usées	232.83 \$
14	8241	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - 2 luminaire Del garage municipal	781.83 \$
15	8240	Annulé	- \$
16	8243	Petite caisse - Eau, café, courroie, timbres, clés, panier, reçus, repas, liqueurs	192.85 \$
17	8244	Martech - 14 Panneaux de rues + 20 poteaux	1 971.82 \$
18	8245	Mégaburo - Relieur 1"	15.84 \$
19	8246	MRC Nicolet-Yamaska - Services inspection, aménagement, incendie, informatique	1 773.65 \$
20	8247	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 3/4 vers. Arrosage de mouches noires	21 225.81 \$
21	8248/8249	Patrick Morin - Chiffres, tire-fond, peinture aérosol, siège de toilette, vis, peinture...	818.94 \$
22	8250	Groupe 132 inc. - Rapièçage des rues, dos d'âne rue Thibault	25 614.84 \$
23	8251	Sanixel - Produits d'entretien ménagé	974.30 \$
24	8252	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau juin 2021	17 498.24 \$
25	8253	R.G.M.R Bas Saint-François - 7/12 vers. Quote-part 2021	19 464.38 \$
26	8254	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 3e versement quote-part 2021	26 030.75 \$
27	8254	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 4 interventions	4 241.61 \$
28	8255	Métro Rouillard & frères - Bouteilles d'eau et Gatorade pour Garage municipal	58.84 \$
29	8256	Alexandre Lemire - Remboursement de 20 cèdres de 9' au 96 rue Alice	1 770.62 \$
30	8257	Traversy Nathalie - Gatorade pour le garage municipal	20.45 \$
31	8258	Ferme Jean-Yves Gamelin - 5 jardinières	300.00 \$
32	8259	ADN Communication - Alertes municipales du mois de juin 2021	52.66 \$
33	8260	Côté Fleury - Clés maitresse pour les noyaux Kaba	208.56 \$
34	8261	Excavation Tourigny inc. - Retenue 10% glissement terrain rang De L'Ile	23 851.17 \$

35	8262	Paysagement Précourt inc. - 1/4 vers. Horticulteur	4 125.00 \$
36	8263	Réseau des U.R.L.S. du Québec - Formation "Entretien des parcs" Ginette,Richard,Sylvain	258.69 \$
15	8264	Rita Lafond - 5 jardinières	316.18 \$
Sous-total des factures à payer			160 588.21 \$
Total des factures du mois			203 290.40 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

LÉGISLATION

07. Autorisation confection et paiement circulaire – GrafikArt

CONSIDÉRANT QUE madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim a contacté GrafikArt durant le mois pour la confection d'un circulaire sur le trottoir chauffant de la rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE ce circulaire avait pour but d'expliquer les avantages de ce trottoir pour la santé ;

CONSIDÉRANT QUE c'est pour cette raison que les élus ont donné leur accord pour la confection de ce circulaire ;

CONSIDÉRANT QUE des frais ont été engendrés pour ce travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-253

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la dépense faite chez GrafikArt par madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim pour expliquer par le circulaire le financement au coût de 48 000 \$ pour le projet du trottoir de la santé et d'en acquitter les frais au montant de 125 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité et information – Journaux et revues » 02 110 00 341

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. AUTORISATION D'ACHAT CENTRE-DU-QUEBEC SANS FIL – ROUTEUR ET ANTENNES INTERNET

CONSIDÉRANT QUE suite à la réparation de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville, le routeur qui est installé sur le toit a dû être enlever ;

CONSIDÉRANT que celui-ci doit être réinstallé ;

CONSIDÉRANT QUE Centre-du-Québec sans fil nous a transmis sa soumission datée du 16 juin 2021 au montant 544,00 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-254

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Centre-du-Québec sans fil au montant de 544,00 \$ afin qu'il puisse faire la réinstallation du routeur.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Internet sans fil » 02 701 90 335

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. AUTORISATION PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. – Glissement de terrain rang de l'île

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a été mandatée dans le dossier du glissement de terrain par le biais de la résolution no. 2017-02-038 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés pour le 1^{er} glissement de terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-255

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels au *18 juin 2021* de la firme Les services EXP inc. dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain au montant de ± 865 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

10. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la FQM au 31 mai 2021 se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 1,75 heures de travail pour la réception définitive ;

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 14,25 heures de travail pour le soutien à la gestion contractuelle ;

Monsieur Marc-André Harnois pour des frais de déplacement au montant de 40,48 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-256

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 1 639,20 \$ (taxes en sus) pour la gestion de projet et le soutien à la gestion contractuelle, dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

11. PAIEMENT RETENUE DOSSIER GLISSEMENT DE TERRAIN – EXCAVATION TOURIGNY INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le cadre du projet de glissement de terrain sur le rang de l'Île sont terminés pour le 1^{er} glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la retenue pour le 1^{er} glissement de terrain a été autorisé par monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération Québécoise des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de verser un montant de 4 256,51 \$ taxes en sus à Excavation Tourigny inc. pour le décompte n° 5 ;

2021-07-257

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du décompte n° 5 à Excavation Tourigny inc. au montant de 4 256,51 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

12. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement des honoraires des procureurs de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE dans de le cadre des procédures judiciaires concernant le dossier de la sécurité du bâtiment de l'hôtel Traversy, la Municipalité doit procéder au paiement des honoraires de ses procureurs pour le suivi des procédures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facturation pour les services professionnels rendus jusqu'au 1 juin 2021 ;

2021-07-258

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, autoriser le paiement de la facture pour les honoraires judiciaires des procureurs de la Municipalité, soit la firme Therrien Couture Jolicoeur SENCRL au montant de ± 2 107,00 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier- Hôtel Traversy » 02 690 00 419

13. RÉSOLUTION CONCERNANT LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE GEORGES

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un jugement contre le propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique 1, rue Georges, à Pierreville, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 765-17-001923-086;

ATTENDU QU'en vertu de ce jugement, le propriétaire devait faire effectuer un rapport d'ingénierie, qu'il devait déposer une demande de permis accompagné de plans et devis d'un ingénieur pour l'exécution de travaux et que l'ensemble des travaux prévus au jugement devait être complété pour le 6 juillet 2021;

ATTENDU QU'à ce jour, le propriétaire n'a respecté aucune des ordonnances prévues au jugement;

ATTENDU QUE le jugement autorise la Municipalité, à défaut par le propriétaire de se conformer à l'ordonnance dans les délais impartis, de procéder à la démolition du bâtiment et ce, aux frais du propriétaire, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble a déposé une demande en injonction afin d'interdire à la Municipalité d'exécuter le jugement rendu et de procéder à la démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE cette demande en injonction a été rejetée le 25 mai 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'entreprendre les démarches requises pour exécuter le jugement et procéder à la démolition de l'immeuble situé au 1, rue Georges, à Pierreville, compte tenu de son état de dangerosité;

2021-07-259

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Pierreville entreprenne les démarches requises afin d'exécuter le jugement rendu le 6 janvier 2021 par l'Honorable Juge Louis-Paul Cullen, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 765-17-001923-086, et qu'elle fasse procéder à la démolition de l'immeuble situé au 1, rue Georges, à Pierreville, compte tenu de son état de dangerosité et ce, aux frais du propriétaire;

QUE le conseil de la Municipalité de Pierreville mandate sa directrice générale afin d'entreprendre les démarches auprès d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux de démolition de l'immeuble, au meilleur coût possible;

QUE la présente résolution soit transmise au propriétaire de l'immeuble afin de l'aviser que la Municipalité procédera à l'exécution du jugement et qu'il sera avisé de la date prévue pour la réalisation des travaux de démolition quelques jours avant leur exécution;

VOIRIE MUNICIPALE

14. BALAYAGE DE RUES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Résolution no. 2021-03-106 mandait Les entreprises Clément Forcier afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire pour les Entreprises Clément Forcier inc. de faire la location d'une pompe ;

2021-07-260

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 200,00 \$ (taxes en sus) à Les entreprises Clément Forcier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage de rues » 02 320 03 521

15. AUTORISATION OUVERTURE MARGE DE CRÉDIT – en prévision des travaux rang Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 218-2021 décrétant un emprunt de 2 201 460 \$ pour les travaux sur le rang Haut-de-la-Rivière a été approuvé par le MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE cesdits travaux débiteront prochainement ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ouvrir une marge de crédit pour acquitter les factures à venir de l'entrepreneur ;

2021-07-261

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Municipalité de Pierreville à contacter l'institution financière afin d'ouvrir une marge de crédit jusqu'à concurrence du montant du règlement d'emprunt soit 2 201 460 \$ pour ces travaux et d'autoriser Madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim ainsi que Madame Lyne Boisvert, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Emprunt temporaire » 55 120 00 000

16. AUTORISATION PAIEMENT GROUPE 132 – travaux pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de donner le contrat de gré à gré à l'entreprise Groupe 132 inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà acquitté les factures suivantes à Groupe 132 :

Facture n° 5333 : 1 494,68 \$
Facture n° 5338 : 1 498,68 \$
Facture n° 5332 : 8 065,50 \$
Pour un total de 11 058,86 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres factures doivent être payées à la séance de juillet pour un montant de 14 559,98 \$ représenté par :

Facture n° 5325 : 5 517,45 \$ taxes en sus
Facture n° 5344 : 1 842,20 \$ taxes en sus
Facture n° 5337 : 5 303,95 \$ taxes en sus

2021-07-262

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ces factures de juillet 2021 pour un montant de 14 559,98 \$ qui ce sont ajoutés à celles de juin 2021 qui sont déjà payées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiécage des routes » 02 320 04 521

17. AUTORISATION PAIEMENT À MONSIEUR MARC-ANDRÉ HARNOIS ET SON SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – rue Plamondon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités par le biais de la résolution no. 2018-10-362 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la gestion du projet et le soutien technique en date du 31 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 0,50 heure de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$;

2021-07-263

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés précédemment, pour une somme de ± 49,96 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Plamondon » 03 310 00 022

18. DOSSIER MADAME MICHELINE VADEBONCOEUR – Travaux de réparation bordure d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE Madame Micheline Vadeboncoeur a eu la confirmation du Ministère des Transports qu'ils vont procéder aux travaux de réparation de la bordure d'asphalte face à son domicile selon l'entente prise à l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque de bris par le service de déneigement et qu'aucune intervention supplémentaire ne sera faite après son installation par le Ministère et par la Municipalité ;

2021-07-264

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE la Municipalité ne se porte garante d'aucun travaux effectué par le ministère et qu'elle se dégage de toute responsabilité dans ce dossier.

HYGIÈNE DU MILIEU

19. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires au Groupe Hémisphères

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Hémisphères a été mandatée afin de procéder à la réalisation de relevés sanitaires dans la Municipalité de Pierreville, secteur Notre-Dame et Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Hémisphères, l'inspecteur en bâtiments de la municipalité monsieur Martin Miron, notre ingénieur du service de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Marc-André Harnois ainsi que notre inspecteur municipal monsieur Sylvain Bardier seront présents pour la rencontre publique prévue le 31 août 2021 à 19h00 ;

CONSIDÉRANT QUE nous communiquerons avec les citoyens afin de leur confirmer l'endroit de la rencontre et ceci se fera par l'envoi d'un communiqué ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 29 janvier 2021 la facture finale pour la phase 2020 du projet, soit la visite de 379 propriétés et 15 visites de constat sur le territoire de la Municipalité de

Pierreville, la réalisation des relevés de terrain et de caractérisation des sols, élaboration du rapport de 2020 et l'étude de la documentation ;

2021-07-265

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 5 930,50 \$ (taxes en sus) à la firme Groupe Hémisphères ;

QUE ce paiement sera effectué par les citoyens possédant une fosse septique et résidant dans le secteur Notre-Dame et Saint-Thomas.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «E/R Fosse septique » 02 414 00 529

20. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 31 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 9,25 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$, des frais de repas et de déplacement ;

2021-07-266

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 996,68 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

21. AUTORISATION PAIEMENT TECHNI-CONSULTANT – Problème eau jaune secteur Notre-Dame

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Techni-Consultant pour une étude sur le problème d'eau jaune dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique d'eau jaune concerne le secteur Notre-Dame du 172, rang de l'Île au 226, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n°01239 au montant de 1 907,50 \$ taxes en sus doit être acquittée ;

2021-07-267

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à la firme Techni-Consultant au montant de ± 1 907,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service de génie – eau jaune rg de l'Île » 02 413 00 411

22. DEMANDE À LA RÉGIE D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS – retrait du produit Polyphosphate de zinc

CONSIDÉRANT QUE le produit nommé Polyphosphate de zinc que la Régie met dans le traitement de l'eau potable pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac nuit à la qualité de l'eau du secteur Notre-Dame ;

2021-07-268

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Régie d'Alimentation en Eau Potable du Bas-St-François de faire le retrait du produit Polyphosphate de zinc dans le traitement de l'eau potable.

23. AUTORISATION PAIEMENT VACUUM DRUMMOND – station pompage rue Poirier

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage de la ligne de transfert de la station de pompage de la rue Poirier a été nécessaire

CONSIDÉRANT QUE le pompage de la station a généré des solides pour requérir à la location d'un conteneur de 3 tonnes ;

2021-07-269

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #10103 à Vacuum Drummond au montant de 2 525,00 \$ taxes en sus ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R TEU ND » 02 414 00 521

24. AUTORISATION PAIEMENT LES ENTREPRISES BERGERON 2009 INC. – raccordement réseau d'aqueduc et d'égout au 87, rue Tremblay

CONSIDÉRANT QUE des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout pour le 87, rue Tremblay ont été autorisés par la résolution 2021-05-168 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été exécutés selon les normes requises ;

2021-07-270

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture # 4004 au montant de 15 808,04 \$ taxes en sus tel que mentionné à la résolution 2021-05-168 pour le raccordement des deux terrains sur la rue Tremblay qui appartenait à la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Branchement aqueduc services techniques » 02 413 01 444

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE - Adoption des états financiers 2020

CONSIDÉRANT la réception d'une copie des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Pierreville pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 ;

2021-07-271

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les états financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de Pierreville montrant des revenus de 132 360 \$ et des dépenses totales de 278 259 \$, représentant un déficit de 145 899 \$ après capitalisation ;

QUE la Municipalité de Pierreville doit assumer 10 % du déficit d'exploitation soit 14 590 \$;

PUISQUE 13 516 \$ ont déjà été versés par notre municipalité au cours de l'année 2020, la municipalité doit donc déboursier un montant de 1 074 \$ à l'OMH.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation OMHP » 02 520 00 970

26. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA – Budget révisé 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, lors de la réunion du conseil d'administration du 31 mai 2021, une révision budgétaire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une hausse de 778 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

2021-07-272

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la première révision budgétaire 2021 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska tel que proposée et d'ajouter une somme de 778 \$ afin de payer les modifications apportées au budget.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

27. ADOPTION DE RÈGLEMENT n° 222-2021 modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 afin d'interdire les maisons mobiles dans les différentes zones de la Municipalité à l'exception des zones agricoles

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou partie de son territoire et y spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, y compris les usages et édifices publics, ainsi que les densités d'occupation du sol ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance régulière du 10 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-273

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 222-2021 modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 afin d'interdire les maisons mobiles dans les différentes zones de la Municipalité à l'exception des zones agricoles.

28. ADOPTION DU RÈGLEMENT 220-2021 relatif à la fermeture d'une partie de la rue Rouillard

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du chapitre 9, section 1 Voirie de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Pierreville peut adopter un règlement qui prévoit la fermeture d'une partie de rue ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance régulière du 10 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-274

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 220-2021 relatif à la fermeture d'une partie de la rue Rouillard.

29. AUTORISATION SIGNATURE VENTE TERRAIN – rue Georges et Rouillard

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville vend une partie de terrain à l'arrière du métro et une bordure sur la rue Georges à Métro Rouillard et frères, propriété de Guillaume Rouillard pour une somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de signature pour cette transaction doit être donnée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-275

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim et madame Lyne Boisvert, directrice générale à signer les documents nécessaires pour cette transaction.

30. ADOPTION DU RÈGLEMENT 224-2021 modifiant le coût des permis de rénovation

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 162-2017 a été adopté par la Municipalité le 13 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier l'article 57 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 juin 2021 ;

2021-07-276

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 224-2021 modifiant l'article 57 du règlement de zonage n° 160-2017 afin d'établir le coût de tous les permis et certificat à 20 \$.

31. AUTORISATION PAIEMENT POUR DES JARDINIÈRES ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE les élus ont voulu embellir le centre du village de Pierreville et du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE ces jardinières et autres fleurs ont été achetées chez différentes entreprises d'ici et ce afin d'encourager l'économie locale et ces achats ont été répartis selon l'ordre suivant :

<i>Ferme des ormes</i>	325,00 \$
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	260,92 \$
<i>Ferme Rita Lafond</i>	275,00 \$
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	366,00 \$
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	550,00 \$

2021-07-277

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 25 jardinières de 18 pouces afin de les installer durant la saison estivale dans les rues Georges, Maurault et Principale ainsi que 6 pots de Pennisetums, 24 géréniums, 6 caissettes vertes et 36 pots de fleurs, le tout totalisant un montant de 1 776,92 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parcs » 02 701 50 639

32. AUTORISATION PAIEMENT GHD CONSULTANTS LTÉE - expertise géotechnique rang de l'Île

CONSIDÉRANT QUE la firme GHD Consultants Ltée a le mandat selon la résolution 2021-05-163 de faire une expertise géotechnique concernant le glissement de terrain survenu en octobre 2018 lors de travaux de stabilisation du glissement de terrain de 2016 situé sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QU'une première facture nous a été acheminée pour paiement au montant de 1 528,75 \$;

2021-07-278

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la 1^{re} facture progressive au montant de 1 528,75 \$ à GHD Consultants Ltée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'Île » 03 310 00 004

33. MODIFICATION RÉSOLUTION 2021-04-145 – nom entreprise

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-04-145 donnait le contrat d'horticulteur pour la saison 2021 à l'entreprise CRM Pro d'Acton Vale ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CRM Pro d'Acton Vale a cédé son contrat d'horticulture (taille des arbres et arbustes arrosage des fleurs, mauvaises herbes, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-279

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2021-04-145 d'octroi de contrat à CRM Pro d'Acton Vale et d'autoriser le changement d'entrepreneur à cette résolution pour Paysagement Précourt inc. et ce au même montant soit 16 500 \$ taxes incluses ;

34. AUTORISATION PAIEMENT PAYSAGEMENT PRÉCOURT INC. – 1er versement 2021

CONSIDÉRANT QUE pour le contrat d'horticulteur pour la saison 2021, un premier versement est dû en juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-280

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement au montant de 3 587,74 \$ taxes en sus à Paysagement Précourt inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Horticulteur » 02 701 51 447

LOISIRS ET CULTURE

35. AUTORISATION D'ACHAT MICRO ET TRÉPIER - Spectech

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins du Centre Communautaire l'achat de matériel audio est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE Spectech nous a fait parvenir une soumission pour l'achat de micro, trépied, câble, etc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-281

Il est proposé par le conseiller Steve Desmarais
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un micro sans fil Shure SM58, de 6 trépieds de table Onstage et d'un câble au montant de 586,84 \$ taxes en sus selon la soumission datée du 29 juin 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Centre Communautaire » 03 310 00 014

36. ENTENTE DE SERVICE POUR LE PANNEAU NUMÉRIQUE AVEC TELUS

CONSIDÉRANT l'entente avec la compagnie TELUS pour les droits d'utilisation avec leur service pour notre panneau numérique ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe qu'un forfait chez TELUS pour ce type de service ;

CONSIDÉRANT QUE ce forfait mensuel est de 35,46 \$ taxes en sus pour ces frais de service de base ;

CONSIDÉRANT QUE la limite mensuelle pour l'utilisation de données est de 10 GO ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation excédentaire sera de 0,05 \$ pour chaque message MEG dépassant de 1 GO durant le mois ;

CONSIDÉRANT QUE certaines fonctions nécessitant l'acceptation de modalités de services supplémentaires devront être autorisées par Telus ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-282

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente présenté par TELUS soit le tarif de base mensuels de 35,46 \$ taxes en sus pour 10 GO et les limites excédentaires de données dépassant 10 GO coûteront 0,05 \$ pour chaque MEG.

37. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation paiement Construction J.-C. Gill inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté Construction J.-C. Gill inc. pour la poursuite des travaux de rénovation de la salle des 6 et de la cuisine du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux (isolation, plafond suspendu, électricité, peinture, céramique, armoire, ventilateur, colonnes) ont été exécutés selon la proposition de Construction J.-C. Gill inc. ;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires lui ont été demandés après l'octroi de contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne faisaient pas partie des travaux de rénovation de la salle des 6 et de la cuisine du Centre Communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux hors contrat qui ont été réalisés, tel qu'enlever un diffuseur d'air au plafond du gymnase, réinstaller les conduits d'aération dans le grenier, remplacer robinet extérieur, installer revêtement d'ardoise à l'entrée et pose de plinthe de céramique et coulis dans la salle ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-283

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures suivantes à Construction J.-C. Gill inc.

Facture n° 0709 travaux du contrat : 50 521,12 \$ taxes en sus
Facture n° 0712 travaux hors contrat : 1 876,97 taxes en sus ;
Pour un montant total de 52 398,09 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

38. DEMANDE DE KAVEN BENÔIT – Challenge 255

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation pour la déviation de la circulation de Challenge 255 pour la 15^e édition soit du 19 au 22 août 2021 sur la Route 132 a été reçue au bureau municipal ;

2021-07-284

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Challenge 255 à dévier la circulation sur la Route 132 durant la période du 19 au 22 août 2021.

39. FÊTE DES VOISINS – rue Charland

CONSIDÉRANT QU'une demande des responsables de la Fête des voisins pour organiser un repas communautaire en plein air sur la rue Charland le 11 août prochain de 17h à 22h nous a été acheminée ;

2021-07-285

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les responsables de l'organisation de la Fête des voisins à utiliser la rue Charland afin de tenir leur fête le 11 août prochain de 17h à 22h.

40. AFFAIRES DIVERSES

41. DOCUMENTS DÉPOSÉS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 2021

RAPPORT CUEILLETTE RÉCUPÉRATION MAI 2021 – 61,28 tonnes métriques

RAPPORT MOUCHES NOIRES CONSEILLER FORESTIER ROY INC – mai 2021

RAPPORT MOUCHES NOIRES CONSEILLER FORESTIER ROY INC – juin 2021

42. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

43. PÉRIODE DE QUESTIONS

44. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-07-286

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h02 hres.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière